



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Technicien supérieur du développement
durable (TSDD-BOETH)**

Session 2021

Rédacteur

Marie-Christine PERRAIS – présidente du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	4
II. L'ÉPREUVE DE SELECTION DES DOSSIERS RAEP	5
D. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	5
E. CONSEILS AUX CANDIDATS	5
III. L'ÉPREUVE ORALE	5
F. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	5
G. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	5

Rapport général du président du jury

Mme Marie-Christine PERRAIS
Accès dans un corps de niveau supérieur pour les fonctionnaires BOETH
Commission : corps des TSDD
session 2021

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce recrutement a été ouvert dans le cadre de l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation publique, qui tend, à titre expérimental, de favoriser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un corps de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps concerné, soit celui des **techniciens supérieurs du développement durable** dans le cas présent.

A. Textes réglementaires

- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
- Arrêté du 21 juin 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du développement durable.

B. Calendrier des épreuves

Les épreuves de sélection des candidats ont eu lieu le 2 septembre 2021.

Les épreuves orales se sont déroulées le 30 septembre 2021

C. Statistiques

Nb d'inscrit			Présents à l'oral			Admis LP		
Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme
6	3	3	4	3	1	3	2	1

II. L'ÉPREUVE DE SÉLECTION DES DOSSIERS RAEP

D. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Dans l'ensemble, les dossiers étaient correctement rédigés et complets. Certains dossiers étaient toutefois un peu confus dans les dates.

En ce qui concerne les lettres de motivations, certaines étaient très descriptives sans préciser les réelles motivations des candidats se limitant à la partie acquise de l'expérience professionnelle.

E. Conseils aux candidats

Il est conseillé aux futurs candidats de veiller à développer cette partie « motivation ».

III. L'ÉPREUVE ORALE

F. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Dans l'ensemble les candidats avaient bien préparé leur prestation notamment les dix premières minutes consistant à présenter leurs parcours et motivation.

Les candidats n'ayant pas explicité clairement leur motivation dans leur RAEP ont également eu des difficultés à l'exposer clairement devant le jury.

G. Conseils aux candidats

Le jury a apprécié la prestation des candidats capables de resituer leur mission et leur activité dans un environnement plus large.

Les candidats ayant les connaissances et la capacité de répondre aux questions relatives aux missions du ministère au-delà de leur environnement direct ont ainsi démontré leur potentiel et leur motivation à occuper un poste de catégorie B.

Les futurs candidats sont invités à préparer le concours en ce sens en sus de la présentation personnelle.

Ils peuvent bénéficier de formations pour la rédaction du RAEP et pour la préparation à l'entretien notamment sur les aspects liés aux politiques du ministère.